



Vingt minutes. C'est le temps qu'il aura fallu pour ouvrir et renvoyer l'audience prévue hier au Tribunal criminel spécial (TCS) à Yaoundé. Attendu à la barre, Amadou Vamouké, ancien directeur général de la Cameroon Radio Television (CRTV), accusé de détournement de deniers publics.

L'ex DG devait passer au contre-interrogatoire d'un autre accusé dans l'affaire, Polycarpe Abah Abah. L'ancien ministre des Finances est également accusé de détournement des fonds publics dans la même procédure. Pour l'audience prévue hier, seul l'accusé Amadou Vamouké s'est présenté devant le tribunal.

A en croire les avocats de Polycarpe Abah Abah, le mandat d'extraction de leur client n'était toujours pas arrivé à la prison jusqu'au début de l'audience. Ce document aurait pourtant été émis, à en croire l'avocat général. Pour couper la poire en deux, le collège de juges a opté pour un renvoi à une date plus proche afin de résoudre ce type de problème. La nouvelle audience est donc fixée à ce vendredi 21 janvier.

Cameroon Tribune